MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

SECONDE SÉRIE

1895-96

EXTRAIT DU VOLUME I

Section I.—Littérature Française, Histoire, Archeologie, etc.

Morel de la Durantaye

Par BENJAMIN SULTE

EN VENTE:

J. DURIE & SON, OTTAWA; THE COPP-CLARK CO., TORONTO

BERNARD QUARITCH, LONDRES

1895

C'est tant seulement pour vous saluer.

Benjamin Sulte

Ottawa
Décembre
1895

1895(9)

75286

I. — *Morel de la Durantaye*

Par M. BENJAMIN SULTE

(Lu le 16 mai 1894)

Un homme qui a servi dans l'armée durant quarante ans, qui a consacré ses loisirs et son énergie à coloniser le Canada, durant un demi-siècle, mérite une place dans la galerie historique du pays. J'ai donc cru bien faire en étudiant ce qui concerne Olivier Morel de la Durantaye, un type du cadet de famille, pauvre et courageux, attentif au devoir, cherchant à se procurer le bien-être par le travail et mettant toutes ses espérances dans l'avenir du nouveau pays. Voyons d'abord ses origines, à commencer par la pièce suivante qui est restée inédite :

" Extrait des registres de la chambre établie par le roy pour la réformation de la noblesse du païs et duché de Bretagne par lettres patentes de Sa Majesté du mois de février dernier vérifiées au Parlement.

" Entre le Procureur général du Roy, demandeur, d'une part, et François Morel, escuier, Sieur de la Chaussé, défendeur, d'autre part.

" Vue par la ditte chambre extrait de présentation faite au greffe d'icelle par le procureur du dit défendeur ce quinzième jour de septembre au dit an 1668, contenant sa déclaration de soutenir la qualité d'Ecuier par ses prédécesseurs prise, et qu'il produira l'écusson de ses armes avec ses titres, le dit écusson par le dit défendeur produit par son Induction : qui est d'*argent à un léopard passant de gueules*, et lequel défendeur déclare qu'il est fils d'Ecuier Thomas Morel, puisné d'Ecuier Julien Morel, Sieur de Grémil, tous deux enfants de Pierre Morel, fils de feu François Morel, qui était fils de Pierre Morel, fils de Charles, aussi fils de Guillaume, fils d'Alain Morel, Sieur de la Corbière, et de Damoiselle Guillemette Huet, et que le dit Alain Morel qui portait la seigneurie de la Corbière était du dit lieu de la Corbière, en la paroisse de Gouvray, Evêché de Saint-Brieuc.

" Que Pierre Morel, son troisième petit-fils, bisayeul du produisant, étant à la suite et comme l'un des Gentilshommes du Seigneur de Rohan, épousa en premières noces Damoiselle Urseline Hubert, Dame de la Viollais, près Blain, et en second mariage Damoiselle Guillemette de Carduel, de la maison de Greneil (ou Gremil), de la paroisse de Saffré, et que Alain Morel, son huitième devancier en droite ligne il se (illisible) que après sa mort Ecuier Guillaume Morel, aussi Sieur de la Corbière, qui épousa Damoiselle Jeanne du Parc, comme leur fils ainé, héritier principal et noble fournit es-mains au receveur du due pour la prescription du rachat en 1441, et que en 1448 le dit Guillaume Morel fût convoqué et

employé en la réformation des noblesses. Extrait de minu levé en la chambre des comptes le 17 juin 1623 avec une requête du 14 du dit mois, sur laquelle fut permis de se pourvoir en la dite chambre. Cinq actes : la première du 26 mars 1469 en laquelle le dit Charles est qualifié fils de Guillaume, la seconde est un extrait que exerça le dit Charles en qualité d'Ecuyer, héritier principal et noble du dit Guillaume du 15 et 17 octobre 1480, et les trois autres actes des 12 mai 1483, le 12 novembre 1486, et 3 février 1487 qui font voir la qualité de noble et Ecuier, Seigneur de la Corbière, les dits actes dûment signés et garantis. Contrat de vente à condition raquit du 15 mars 1515, par lequel Pierre Morel, Sieur de la Couvossière est qualifiée d'Ecuier (fils) de Charles Morel et Isabeau Le Baillager,[1] le dit contrat signé et garanti. Trois quittances baillées par le dit Pierre Morel à Ecuier Julien Morel, Gilles Morel, son neveu, fils de Tristan, son frère ainé, de certaines de rentes lui dues au pays de Camballe et de Moncontour des 28 août 1540, 16 juin 1541, et 12 mars 1542 ; un acte de compte du 9me jour de juin 1550 fait entre Guillaume du Cormene, procureur du dit Pierre Morel, Ecuier, Sieur de la Couvossière, et le dit Gilles, Sieur de Caumay, son neveu ; le dit acte passé à Moncontour. Acte de partage baillé par Tristan, ainé, héritier principal et noble de Charles, et Robert décédé sans hoirs de corps, auquel partage se voit que le dit Tristan croyant la succession du dit Pierre assurée retint sa portion ; le dit partage du 23 mai 1531, signé et garanti. Acte de testament de Robert Morel, Ecuier, Sieur du Pré Vallon, du 6 novembre 1563, par lequel il institue son héritier principal et noble le dit Gilles, son neveu, fils du dit Tristan, et légue aux héritiers du dit Pierre, son frère, lors décédé, une somme de 150 livres. Acte de supplément de partage fait par le dit Gilles en la dite qualité d'héritier principal et noble de Tristan, à Damoiselle Gilette Morel, sa sœur, du 14 septembre 1562 ; et un *minu* rendu par le même Gilles au décès de Damoiselle Isabeau Le Boulanger, son ayeule, de la terre de Caunay, cottée. Compte rendu par Ecuier Claude du Carduel, Seigneur du Grémil, tuteur du dit feu Morel, à Ecuier François Denays, Sieur de la Pervanchère, son curateur, de la gestion des biens des successions des dits Pierre Morel et Guillaumette de Carduel, ses père et mère, du dernier avril 1556. Acte d'accord passé entre Pierre Morel qualifié d'Ecuier, fils unique, seul héritier du dit feu Morel, Sieur de la Couvossière, et le Sieur Simon avec lui et Damoiselle sa mère Picard, veuve du dit feu Sieur Morel, le dit acte du 7 juillet 1586. Contrat d'acquit de la maison de Grémil du 2 mai 1597, auquel le dit Pierre Morel est qualifié d'Ecuier, Sieur du Bois Gaudin. Deux partages de 2 et 5 mai 1596 auxquels le dit Pierre Morel est employé comme en plusieurs autres partages en qualité de priseur noble, les dits actes signés et garantis. Acte du grand du bien en la succession de Pierre Morel fourni par Julien Morel, fils ainé, héritier

[1] Plus loin c'est le Boulanger.

principal et noble, à Thomas Morel et autres, ses frères et sœurs, du 15 mai 1619. Contrat de mariage du 13 janvier 1631, passé entre Ecuier Thomas Morel et Damoiselle Alliette du Houssay, fille d'Ecuier Louis du Houssay, Sieur de la Lande Carvissaye et de défunte Damoiselle Renée Le Royer, sa femme. Acte de transaction et partage du 9 novembre 1655, qui fait voir que le dit Morel, Ecuier, Sieur de la Chaussée, produisant, est fils du dit Thomas. Sentence rendue au Présidial de Nantes du 10 septembre 1627 entre Bertrand Le Tour Beillon, Ecuier, Sieur de la Hunaudière, contre Julien Morel, aussi Ecuier, Sieur de Grémil, frère ainé de Thomas, père du produisant, et sur la contestation faite au dit Sieur de Grémil par le dit Sieur Les Tour Billan de la dite qualité d'Ecuier, il en fût débouté et le dit Grémil conservé en la dite qualité, de laquelle sentence ayant été appel du dit Sieur de Lestourbeillan, elle fût confirmée par arrêt de la Cour rendu entre les dites parties le 9 juin 1628 avec adjudication des dépens.

" Induction des dits actes ci-dessus cottés et produites par le dit Morel, défendeur, par laquelle induction il conclut à ce qu'il fût maintenu en la qualité d'Ecuier et en tous les autres privilèges et prérogatives de noblesse comme étant issu d'ancienne extraction noble et ordonné qu'il sera employé au catalogue des autres nobles du ressort de Nantes, la dite induction signée, François Morel et signifié au Procureur général du roi le 26 octobre 1668. Conclusion du dit Sieur Procureur général du roi tendant à ce que le dit Sieur de la Chaussée fût déclaré noble et d'extraction noble et en conséquence maintenu en la dite qualité d'Ecuier et comme tel mis au catalogue qui sera fait pour la sénéchaussé de Nantes, les dites conclusions du dit 31 octobre 1668. Et tout considéré, la chambre faisant droit sur l'instance a déclaré et déclare le dit François Morel noble et issu d'extraction noble, et comme tel lui a permis et à ses descendants en mariage légitime de prendre la qualité d'Ecuier et l'a maintenu au droit d'avoir armes et écussons timbrés appartenant à sa qualité, et à jouir de tous droits, franchises, préeminences et prévilèges attribués aux nobles de cette province ; et ordonne que son nom sera employé au rôle et catalogue des nobles de la Sénéchaussée de Nantes. Fait en la dite chambre à Rennes, le 14 novembre 1668. Ainsi signé en la grosse : Malecot."

" La copie de l'arrêt de la cour ci-dessus a été bien et fidèlement collationnée par nous, Louis Charets, Ecuier, Sieur de la .... Conseiller du Roi, Sénéchal de la cour et siége Présidial, ville et comté de Nantes, ayant pour adjoint maître Jean Le Boucher, Premier Commis ordinaire de la dite Cour, sur la grosse originale écrite en parchemin donnant garantie, à nous présentées par François Morel, Ecuier, Sieur de la Chaussée, et à lui rendue avec la présente pour foi y être ajoutée comme à la dite grosse originalle et servir ainsi qu'il appartiendra et y avons fait apposer le sceau de cette Cour. Fait à Nantes, le 22 Février 1685. (Signé), Louis Charets, François Morel, Le Boucher."

De l'ensemble des papiers que nous possédons maintenant on peut

tirer la conclusion que cette famille remonte à Alain Morel, seigneur de la Corbière, qui vivait en 1400. Celui-ci était originaire de la Corbière, paroisse de Gouvray, diocèse de Saint-Brieux, en Bretagne ; sa femme se nommait Guillemette Huet. Morel et Huet sont deux noms encore fréquents dans cette partie de la France. La famille se maintint en Bretagne, posséda plusieurs seigneuries, et la branche qui nous occupe se trouva représentée en 1619 par Thomas Morel, sieur de la Durantaye, lequel épousa, en 1631, Alliette, fille de Louis de Houssay, écuyer, sieur de la Lande Carvissaye, de Notre-Dame de Gaure, diocèse de Nantes, en Bretagne. Gaure est un village de trois cents âmes actuellement, situé dans le département de Maine et Loire, commune de Varennes sur Monsereau. En Flandre et en Gascogne il y a aussi deux localités du nom de Gaure.

De Thomas Morel et d'Alliette Houssay naquirent : 1° François, sieur de la Chaussée,[1] qui fit souche en France ; 2° Olivier, sieur de la Durantaye, auteur de la branche canadienne. Voici les actes qui concernent la naissance et le baptême de ce dernier :[2]

" L'an 1685, le jeudi, vingt-deuxième jour de février, par devant nous, Louis Charetez, écuier, seigneur de la Gasserie, conseiller du roi, sénéchal de la Cour et Siège Présidial, Ville et Comté de Nantes, ayant pour adjoint maître Jean Le Boucher, premier commis ordinaire de la dite Cour, est comparu, Ecuier François Morel, sieur de la Chaussée, demeurant en la ville et franchise du Gaure, évêché de Nantes, faisant et disant pour Olivier Morel, écuier, sieur de la Durantaye, *son oncle*,[3] résidant à présent à Québec, en Canada,[4] lequel lui ayant écrit avoir besoin de l'extrait de son baptême dûment légalisé pour justifier qu'il est issu du sieur Thomas Morel, frère de François Morel, écuier, sieur de la Chaussée, qui ayant produit ses titres justifiant qu'ils sont d'extraction noble devant les Commissaires pour la Réformation de la noblesse de Bretagne, il y a été maintenu par arrêt,[5] de sorte qu'il s'est pourvu vers le recteur du Gaure, qui lui a... dans lequel le Baptistaire du dit sieur de la Durantaye est inserré qu'il a réputé lui délivrer le dit extrait pour en servir ainsi qu'il appartiendra.

" De laquelle comparution et Réquisitoire, nous avons... que le dit Sieur de la Chaussée Morel nous a représenté un livre relié... sur lequel sont insérés les Baptêmes qui ont été faits dans l'Eglise du Gaure depuis

---

[1] On trouvera plus tard ce nom porté par un fils de notre la Durantaye.

[2] Nous les empruntons à l'article de M. de Léry-Macdonald publié dans le *Monde*, de Montréal, du 30 septembre 1893. Ils n'avaient jamais été imprimés avant cette date.

[3] François Morel de la Chaussée était fils de François Morel de la Chaussée, frère de notre Olivier Morel.

[4] Olivier Morel de la Durantaye, commandant de Michillimakinac de 1683 à 1690, passa l'hiver de 1684-85 à Québec, alors que les pièces ci-dessus se préparaient en France.

Nous l'avons cité en commençant.

le douzième septembre 1631 jusqu'au premier mars 1650 sur le 49me feuillet duquel *verso* nous avons vu écrit l'article qui suit : "Le vingt-troisième jour de mai 1641 a reçu les bénédictions Ecclésiastiques et avait ci-devant été essentiellement baptisé, etc... et nommé Olivier, fils à Ecuier Thomas Morel, Sieur de la Durantaye et Damoiselle Alliette du Houssay, sa compagne ; Parain Me Olivier Dillayer et Maraine Damoiselle Anne Morel, et... *femme* [?] Guillaume Tescier ; et fut le dit Olivier né le 17 février 1640.[1] Dillayer, Morel, Anne Morel, Julien *Douminil* [?] Ptre." Lequel extrait nous certifions véritable pour avoir été lu de mot à autre sur l'original... auquel nous avons délivré la juste copie pour foi y être ajouté comme à l'original et servir ainsi qu'il appartiendra. Fait le dit jour et an que devant, et signé : François Morel, Louis Charetez et Boucher."

Vers 1662, c'est-à-dire avant que d'avoir atteint l'âge de vingt-deux ans, M. de la Durantaye obtint un grade d'enseigne dans les troupes royales. Il est probable qu'il entra de suite ou passa bientôt au régiment de Chambellé, lequel tenait son nom de Sidrac de Chambellé, maréchal des camps et armées, lieutenant de roi à Dunkerque et gouverneur de Béthune. Trois ou quatre autres officiers du régiment de Chambellé furent versés plus tard dans celui de Carignan lorsque ce dernier corps s'organisa pour la Nouvelle-France.

Après la guerre de Hongrie contre les Turcs, qui se termina par le traité de septembre 1664, les douze ou quinze régiments français envoyés au secours de l'Autriche rentrèrent dans leur patrie et furent licenciés, mais l'un d'eux, placé sous la protection du prince de Carignan et commandé par le colonel de Salières, reçut ordre de se reconstituer en recrutant parmi les officiers et soldats des troupes congédiées du service. Ceci nous explique pourquoi des officiers et des soldats du régiment de Carignan arrivés en Canada, sont mentionnés comme appartenant à d'autres corps des troupes françaises. Le régiment débarqua à Québec, par deux, trois et quatre compagnies ensemble, de juin à août 1665. Il fut échelonné par petites divisions, à Trois-Rivières, Sorel, Chambly, et vers le lac Champlain, pour se préparer à la campagne contre les Iroquois des environs d'Albany, ce qui eut lieu durant les mois de février et mars 1666.

M. de la Durantaye servait en Canada, avec le régiment de Carignan mais à titre de lieutenant au régiment de Chambellé, comme le témoigne le brevet suivant mis au jour par M. de Léry-Macdonald :

"Louis par la grâce de Dieu Roi de France etc., à notre cher et bien-aimé le capitaine Ladurantaye, salut : La compagnie qu'avait le capitaine *Couvran* (?) dans le régiment de l'infanterie de Chambellé étant à présent vacante par sa mort et désirant la remplir d'une personne qui s'en puisse

---

[1] Le recensement de 1681 donne trente-sept ans à M. de la Durantaye, ce qui le ferait naître en 1644, date que Mgr Tanguay a adoptée, ne possédant pas de document plus précis.

bien acquitter nous avons estimé ne pouvoir faire pour cette fin un meilleur choix que de vous pour les services que vous nous avez rendus dans toutes les occasions qui s'en sont présentées, même dans la charge du Lieutenant de la dite compagnie que vous avez depuis plusieurs années ou vous avez donné des preuves de votre valeur, courage, expérience en la guerre, vigilance et bonne conduite, et de votre fidélité et affection à notre service. A ces causes et autres à ce nous mouvant nous vous avons commis, ordonné et établi, commettons, ordonnons et établissons par ces présentes signées de notre main, capitaine de la dite compagnie vaccante comme dit est ci-dessus, laquelle vous commanderez, conduirez et exploiterez sous notre autorité et sous celle du colonel du dit Régiment. Qu'à part et ainsi qu'il vous sera par nous ou nos Lieutenants Généraux, commandé et ordonné pour notre service, et nous vous ferons payer, ensemble les officiers, et soldats de la dite compagnie, des états, appointements et soldes qui vous seront et à eux dues suivant les montres et raisons qui en seront faites par les Commissaires et Conseillers des Guerres et de départir tant et si longuement que la dite compagnie sera sur pied pour notre service, tenant la main à ce qu'elle vive en si bon ordre et police que nous n'en puissions recevoir des plaintes. De ce faire vous donnons pouvoir, commission, autorité et mandement spécial. Mandons au Sieur de Chambellé, Colonel du Régiment de vous faire reconnaître en cette qualité et à tous qu'il appartiendra qu'à vous en ce faisant soit obéi. Car tel est notre plaisir. Donné à Paris, le dixième jour de Décembre, l'an de grâce mil six cent soixante-cinq et de notre règne le vingt-troisième. (Signé) Louis (Par le Roi), LE TELLIER.[1] "

Né le 17 février 1640, M. de la Durantaye était donc âgé de vingt-cinq ans et dix mois près, lorsqu'il atteignit le grade de capitaine. N'oublions pas, toutefois que, dans le titre de la seigneurie de Kamouraska, le 15 juillet 1674, Frontenac dit que "le sieur de la Durantaye est venu en ce pays capitaine d'une compagnie du régiment de Carignan." N'y aurait-il pas un léger malentendu dans ces expressions, ou bien la Durantaye agissait-il comme capitaine dès son arrivée en Canada ?

Après la marche infructueuse des troupes contre les bourgades vides des Agniers, le capitaine Pierre de Saint-Paul sieur de Lamothe fut chargé de construire un fort, sur une île, à quatre lieues de l'extrémité nord du lac Champlain ; c'était au printemps de 1666 ; M. de la Durantaye fut son principal officier en cette occasion et commandait une compagnie.[2] L'automne suivant, l'armée française partit de là (le fort Sainte-Anne) pour aller de nouveau combattre les Iroquois, et cette fois elle atteignit son but. Après cette seconde expédition, qui fut suivie d'une paix stable de quinze

---

[1] Michel le Tellier, secrétaire d'Etat au département de la guerre, 1643-66. Son fils Louvois lui succéda.

[2] Dollier de Casson : *Histoire du Montréal*, pages 188-191.

à seize ans, M. de la Durantaye demanda la permission de repasser en France.[1]

Les officiers militaires n'avaient nullement de goût pour un pays sauvage dont la seule chance de développement consistait dans l'agriculture, et encore fallait-il commencer par abattre la forêt, "faire de la terre neuve," entreprise formidable aux yeux des Européens, aussi peut-on affirmer qu'il y eut bien des désappointements sous ce rapport parmi ceux du régiment de Carignan qui virent la Nouvelle-France pour la première fois en 1665. La condition expresse de se fixer dans le Canada après avoir terminé la guerre contre les Iroquois ne semble pas avoir été imposée au départ de ce régiment pour la colonie, en 1665, mais que la chose ait été implicitement comprise il n'y a pas à le mettre en doute, et il est probable que la majeure partie des soldats seraient restés ici, retenus par divers motifs, sans l'intervention inattendue de la politique royale. Louis XIV voyait, en 1667, que les Hollandais ne souffriraient pas toujours sans se plaindre et agir, les actes de hauteur qu'il se permettait à leur égard et, silencieusement, il prenait des mesures pour reconstituer son armée, qu'il avait réduite au minimum en 1664. Le régiment employé au Canada devait avoir quelque valeur à ses yeux puisque tous les hommes qui le composaient étaient d'anciens militaires, ayant déjà l'habitude des armes, des marches, des combats, des campements et de la discipline. A cette époque, il n'existait que quatre ou cinq régiments réguliers dans tout le royaume ; en cas de guerre, on en créait de nouveaux. L'appoint de douze ou quatorze cents hommes dressés au service n'était donc pas une bagatelle. Le roi agit en conséquence. Aussi, dès 1669, il ne restait plus en Canada que les compagnies de la Motte-Lucière et la Durantaye. En 1670, on nous envoya de France un certain nombre de soldats pour remplacer ceux qui étaient retournés de 1667 à 1668, et l'on continua l'année suivante à recomposer l'effectif nécessaire aux garnisons ; mais ces nouveaux venus ne devaient pas être très aguerris et, d'ailleurs, peut-on les regarder comme les soldats primitifs du régiment de Carignan ?

D'après les témoignages les plus autorisés, il serait resté en Canada quatre cents hommes de troupes qui sont devenus Canadiens. Or, c'est à peine s'il y en avait une centaine de cette classe en 1670, appartenant au groupe de 1665 ; ceux qui sont venus en 1670-72 peuvent représenter, si l'on veut, trois cents autres individus—mais alors ne les qualifions pas tous universellement du titre de soldats de Carignan. L'ensemble des opérations de 1665 à 1672 a fait croire aux historiens qu'il s'agissait toujours du même régiment, mais n'oublions pas que les cadres (surtout les sous-officiers) étaient repassés en France et que les contingents reçus en 1670-72 par la colonie n'avaient plus rien de commun avec l'ancien régiment. On commençait à établir le système qui a prévalu jusqu'en

---

[1] M. l'abbé François Daniel : *Aperçu sur quelques Contemporains*, p. 35.

1754, c'est-à-dire l'entretien d'un simple détachement que le ministère de la marine prit à sa solde, sans que le bureau de la guerre eût à s'en occuper. Faute d'avoir compris cette situation, la plupart de nos écrivains ont erré sur la question. Un major commandait ce détachement.

M. de la Durantaye revint en 1670, si je ne me trompe, accompagnant les premières escouades, et tout me porte à croire qu'il voulait se fixer dans le pays, car dès le 14 septembre de cette même année, il se mariait à Québec avec Françoise Duquet, née à Québec le 7 novembre 1645, veuve du chirurgien Jean Madry, lequel était décédé en juillet 1669. M. de la Durantaye et sa femme vécurent à Québec de 1670 à 1683.

L'automne de 1672, lorsque eut lieu la grande distribution des seigneuries en bois debout, il en reçut sa part par un acte dont voici les passages importants :

"Sa Majesté (le roi Louis XIV)—ayant de tout temps recherché avec soin et le zèle convenable au juste titre de fils aîné de l'Eglise, les moyens de pousser dans les pays les plus inconnus, pour la propagation de la foi et la publication de l'Evangile, la gloire de Dieu avec le nom chrétien, fin première et principale de l'établissement de la colonie française en Canada, et, par accessoire, de faire connaître aux parties de la terre les plus éloignées du commerce des hommes la grandeur de son nom et la force de ses armes et n'ayant pas estimé qu'il y en eût de plus surs que de composer cette colonie de gens capables de la bien remplir par leurs travaux et leur application à la culture des terres, à la soutenir par une vigoureuse défense contre les insultes et les attaques auxquelles elle pourrait être exposée dans la suite des temps—a fait passer en ce pays bon nombre de ses fidèles sujets, officiers de ses troupes dans le régiment de Carignan et autres, dont la plupart, conformément aux grands et pieux desseins de Sa Majesté, voulant bien se lier au pays en y formant des terres et seigneuries d'une étendue proportionnée à leurs forces, et le sieur de la Durantaye, capitaine d'une compagnie d'infanterie au dit régiment, nous ayant requis de lui en départir : Nous, en considération des bons, utiles et louables services qu'il a rendus à Sa Majesté en différents endroits, tant en l'ancienne France que dans la Nouvelle depuis qu'il y est passé par ordre de Sa Majesté, et encore de ceux qu'il témoigne vouloir rendre ci-après—en vertu du pouvoir qu'elle nous a donné, avons accordé au dit sieur de la Durantaye, la quantité de deux lieues de terre de front, sur autant de profondeur, à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, tenant d'un côté à un demi-arpent au-delà du saut qui se trouve sur la terre du sieur des Islets et de l'autre le canal Bellechasse..."

La pièce est signée de l'intendant Talon ; elle est datée de Québec le 29 octobre 1672. C'est le titre de la seigneurie de la Durantaye, dite aussi Bellechasse.[1] J'y vois une phrase assez significative : "à la charge

[1] *Titres seigneuriaux*, p. 151.

qu'il continuera de tenir et de faire tenir feu et lieu sur les concessions qu'il accordera." Ceci veut bien dire que, déjà en 1672, M. de la Durantaye avait commencé des travaux sur ce fief.[1]

Le 8 mai 1673, le nouveau seigneur se plaignait "qu'ayant donné verbalement à plusieurs particuliers des concessions sur sa terre de la Durantaye, à condition d'y tenir feu et lieu dans l'an," ces personnes auraient abandonné leur projet, le Conseil Souverain ordonna que, après trois mois, si les colons ne se présentaient pas, les terres seraient accordées à d'autres qui les demandaient. Une affiche devait, en conséquence, être posée à la porte de l'église de Québec.[2]

Le 15 juillet 1674, il reçut la patente de la seigneurie de Kamouraska, dans laquelle est mentionnée la pêche sédentaire qu'il avait établie par permission de l'intendant en date du 30 octobre précédent. Le fief de 1672 fut augmenté de deux lieues en profondeur, en 1693, et en 1696 on donna à M. de la Durantaye deux autres lieues de front au fleuve.[3] De tous les officiers du régiment de Carignan, M. de Saint-Ours est celui qui a reçu le plus de terres : 98,784 arpents. Ensuite vient M. de la Durantaye : 70,560 arpents. Ils n'en restèrent pas moins pauvres tous deux.

Ayant sa paye d'officier, il pouvait vivre à Québec et y élever sa famille, ce qu'il fit, comme on le verra par la suite, mais nous ne savons si, par lui-même ou par sa femme, il possédait des ressources pécuniaires dont il pouvait disposer pour aider les colons à mesure que ceux-ci occupaient ses terres. Il est probable que ses déboursés dans cette direction furent assez minces ; en revanche il sut admirablement choisir les gens destinés à peupler sa double seigneurie.

En 1673, il employe le terme *la Durantaye* pour désigner le fief, mais au recensement de 1681, celui-ci est partagé en deux groupes, portant chacun un nom, et ils viennent sur la liste dans l'ordre géographique suivant : Lauzon, cap Saint-Claude et Beaumont, *la Durantaye*, *Bellechasse*, la Bouteillerie, l'Isle-aux-Oyes. Voici le recensement de 1681 :

LA DURANTAYE.

François Rouillard (Rémillard), 31 ans ; Anne Gaboury, sa femme, 15 ans ; 1 fusil, 1 vache, 5 arpents de terre en valeur.

Etienne Corriveau, 38 ans ; Catherine Guillebaud (Bureau), 30 ans ; enfants : Jacques, 10 ans, Catherine, 7 ans, Etienne, 5 ans, Geneviève, 2 ans ; 10 arpents.

Nicolas le Roy, 37 ans ; Jeanne Lelièvre, 40 ans ; enfants : Guillaume,

[1] Un autre officier, Paul de Morel, enseigne de la compagnie de la Motte au régiment de l'Estrade, reçut un fief du séminaire de Saint-Sulpice, à la pointe nord de l'île de Montréal, le 7 décembre 1671.

[2] *Jugements du Conseil Souverain*, I, 742.

[3] *Titres seigneuriaux*, pp. 23, 410, 425.

14 ans, Elisabeth, 10 ans, Jean, 8 ans, Baptiste, 3 ans ; 1 fusil, 8 bêtes à cornes, 20 arpents.

Louis le Roy, 23 ans ; 1 fusil, 3 arpents.

Nicolas le Roy, 20 ans ; 1 fusil, 2 arpents.

Louis Gaboury, 45 ans ; Nicole Soulard, 45 ; enfants : Louis, 14 ans, Jean, 9 ans, Henriette, 6 ans, Françoise, 3 ans ; 3 bêtes à cornes, 10 arpents.

Louis Marien, 28 ans ; Marie-Françoise Philipot, 19 ans ; enfants : Anne, 4 ans, Catherine, 1 an ; 1 fusil, 5 arpents.

Charles Davene, 45 ans ; Marie de Noyon, 38 ans ; enfants : Gabriel, 9 ans, Charlotte, 6 ans, Madeleine, 4 ans, Françoise, 10 mois ; 3 arpents.

Michel Gautron, 35 ans ; 2 arpents.

Pierre Balan, 35 ans ; Renée Barette (Birette), 40 ans ; enfants : Marie, 8 ans, Jean, 5 ans, Henriette, 4 ans, Michel, 2 ans, René, 5 mois ; 2 bêtes à cornes, 2 arpents.

François Paquet, 35 ans ; Anne Philippe, 28 ; enfant : Marie, 4 ans ; 1 vache, 7 arpents.

Julien Boissel, 30 ans ; Françoise Grosse-Jambe, 25 ans ; enfants : Nicolas, 4 ans, Jean, 1 an ; 1 fusil, 5 bêtes à cornes, 13 arpents.

David Lacroix, 34 ans ; Barthélemie Maillou, 20 ans ; 3 bêtes à cornes, 12 arpents.

René Vendet, 35 ans ; Marie Loriot, 35 ans ; enfant : René un an et demi ; 3 bêtes à cornes, 8 arpents.

Michel Maillou, 40 ans ; Jeanne Mercier, 35 ans ; enfants : Jeanne, 7 ans, Marie, 5 ans, Henriette, 3 ans, Françoise, 14 mois ; 1 fusil, 3 bêtes à cornes, 12 arpents.

Jean le Janvre, 60 ans.

Bellechasse.

Pierre Bazin, 35 ans ; Marguerite Leblanc, 25 ans ; enfants : Pierre, 10 ans, Jean, 8 ans, Marie, 7 ans, François, 4 ans, Louis, 2 ans ; 1 fusil, 17 bêtes à cornes, 6 arpents.

Jean Daneau, 44 ans ; Marie Chauveau (Michault ?), 34 ans ; enfants : Jacques, 10 ans, Marguerite, 7 ans, Marie, 5 ans, Pierre, 2 ans ; 1 fusil, 2 bêtes à cornes, 6 arpents.

Pierre Duval, 35 ans ; 1 fusil, 1 vache, 8 arpents.

Pierre Lemieux, 30 ans ; 1 fusil, 5 arpents.

Paul d'Erainville (de Rainville), 61 ans ; Marie Michelle, 61 ans ; 1 fusil, 6 arpents.

Joachim Gasnier, 20 ans ; 1 fusil, 5 bêtes à cornes, 6 arpents.

Guillaume Fournier, 60 ans ; Françoise Hébert, 46 ans ; enfants : Joseph, 20 ans, Jean, 16 ans, Simon, 14 ans, Pierre, 12 ans, François, 11 ans, Louis, 9 ans, Madeleine, 6 ans, Charles, 4 ans ; 3 fusils, 12 bêtes à cornes, 10 arpents.

Alphonse Morin, 30 ans ; Marie Normand, 30 ans ; enfants : Alphonse, 11 ans, Pierre-Noël, 10 ans, Joseph, 7 ans, Catherine, 4 ans, Jean, 2 ans ; 2 fusils, 7 bêtes à cornes, 6 arpents.

Nicolas Sarasin, 30 ans ; Marie Blondeau, 18 ans ; enfants : Joseph, 1 ans ; 1 fusil, 2 bêtes à cornes, 4 arpents.

Jean Proust, 34 ans ; Jaquette Fournier, 22 ans ; enfants : Denis, 6 ans, Jean, 4 ans, Louise, 2 ans, Pierre, 4 mois ; 1 fusil, 12 bêtes à cornes, 6 arpents.

Jean Rollandeau, 30 ans ; Marie Thibaud, 18 ans ; 2 fusils, 1 vache. 6 arpents.

Pierre Blanchet, 35 ans ; Marie Fournier, 26 ans ; enfants : Pierre, 10 ans, Guillaume, 8 ans, Madelaine, 6 ans, Jacques, 4 ans, Angélique, 2 ans ; 1 fusil, 7 bêtes à cornes, 8 arpents.

Pierre Jonqua, 33 ans ; Jacqueline Boulé, 23 ans ; enfants : Pierre, 8 ans, Jacqueline, 4 ans, Jean, 2 ans ; 1 fusil, 4 bêtes à cornes, 4 arpents.

Jacques Posé, 38 ans ; Marie Jobidon, 25 ans ; enfants : Marie, 6 ans, Jacques, 4 ans, Jean, 1 an ; 2 fusils, 7 bêtes à cornes, 10 arpents.

Robert Boulé, 50 ans ; Françoise Grenier, 44 ans ; enfants : Jacques, 17 ans, Pierre, 12 ans, Martin, 9 ans, Françoise, 7 ans, Robert, 4 ans, Jean, 2 ans ; 1 fusil, 6 bêtes à cornes, 5 arpents.

Geneviève des Prés, (veuve de Louis Couillard de Lespiné) 40 ans ; enfants : Louis, 18 ans, Geneviève, 17 ans, Jacques, 16 ans ; Pierre, domestique, 46 ans ; 1 fusil, 2 carabines, 5 bêtes à cornes, 10 arpents.

Nicolas Gamache, 45 ans ; Ursule Cloutier, 20 ans ; enfants : Louis, 3 ans, Nicolas, 2 ans ; Charlotte Cloutier, sœur, 10 ans ; Jean, domestique, 12 ans ; 2 fusils, 9 bêtes à cornes, 10 arpents.

Eustache Fortin, 25 ans ; 1 fusil, 3 arpents.

Louis Gasnier, 42 ans ; Louise Picard, 22 ans ; enfants : Louise, 4 ans, Alexis, 1 an ; Mathurin, domestique, 12 ans ; 2 fusils, 18 bêtes à cornes, 10 arpents.

Pierre Gasnier, 32 ans ; Louise Faure, 45 ans ; enfants : Pierre, 11 ans, Jean, 10 ans, Joachim, 7 ans, François, 6 ans, Marie, 5 ans, Louis, 2 ans ; 2 fusils, 10 bêtes à cornes, 14 arpents.

Robert Caumons, (Gaumont) 40 ans ; Louise Robin, 40 ans ; enfants : Louise, 9 ans, Germain, 7 ans.

Pierre Richard, 34 ans ; 2 fusils, 1 vache, 8 arpents.

Jean Gottereau, 27 ans ; 1 fusil, 6 arpents.

Pierre Caron, 27 ans ; 1 fusil, 4 bêtes à cornes, 4 arpents.

Jean Couillard, 22 ans ; Geneviève de Chavigny, 40 ans ; enfants : Joseph, 16 ans ; domestiques : Louis, 30 ans, Pierre, 25 ans, Guillaume, 21 ans ; 2 fusils, 15 bêtes à cornes, 20 arpents.

Jacques Bernier, 46 ans ; Antoinette Garnier, 47 ans ; enfants : Pierre, 22 ans, Marie, 20 ans, Charles, 18 ans, Jacques, 16 ans, Jean, 14 ans, Elisabeth, 12 ans, Geneviève, 10 ans, Philippe, 8 ans, Ignace, 6 ans, Antoinette, 3 ans ; 1 fusil, 8 bêtes à cornes, 10 arpents.

Nicolas Bouchard, 44 ans; Anne le Roy, 28 ans; enfants: Angélique, 8 ans, Agnès, 6 ans, Nicolas, 4 ans, Anne, 2 ans; 1 fusil, 2 vaches, 5 arpents.

François Thibaud, 34 ans; Elisabeth Lefebvre, 26 ans; enfants: Elisabeth, 8 ans, Jean 5 ans, François, 3 ans, Anne, 2 ans; 1 fusil, 4 bêtes à cornes, 5 arpents.

Guillaume Ferté, 34 ans; 1 fusil, 6 arpents.

Nicolas Durand, 26 ans; 1 fusil, 2 arpents.

Joseph Caron, 26 ans, charpentier; 1 fusil, 2 arpents.

Charles Fortin, 25 ans; 1 fusil, 4 arpents.

François Guion, 28 ans; 1 fusil, 2 arpents.

Guillaume Guion, 26 ans; 1 fusil, 2 bêtes à cornes, 4 arpents.

François Bélanger, 60 ans; Marie Guion, 55 ans; enfants: Geneviève, 21 ans, Jacques, 18 ans; domestiques: Jean de Lavoye, 17 ans, Barthelemy Gobeil, 14 ans, Pierre Lafaye, 56 ans, Pierre Mataule, 4 ans; 5 fusils, 3 bêtes à cornes, 4 arpents.

Philippe des Trois-Maisons, 44 ans, cordonnier; Martine Cronier, 36 ans; enfants: Angélique, 10 ans, Marie, 9 ans, Françoise, 8 ans, Marguerite, 7 ans, Philippe, 6 ans, François, 5 ans, Louise, 2 ans; 5 bêtes à cornes, 4 arpents.

René Cloutier, 30 ans; Marie Leblanc, 27 ans; enfants: Louise, 5 ans, Louis, 3 ans, Jean, 1 an; 1 fusil, 9 bêtes à cornes, 6 arpents.

Jean-François Bélanger, 30 ans; Marie Cloutier, 28 ans; enfants: Marie, 8 ans, Jean, 9 ans, Charles, 4 ans, Ignace, 1 an; 2 fusils, 12 bêtes à cornes, 6 arpents.

Louis Bélanger, 27 ans; 1 fusil, 6 arpents.

Olivier Michel, 30 ans; Marie-Madeleine Cochon, 27 ans; enfants: Marie, 8 ans, Jean, 7 ans, Guillaume, 6 ans, Joseph, 5 ans, Charles, 4 ans, Louis, 2 ans; 2 fusils, 6 bêtes à cornes, 4 arpents.

Guillaume Lizot, 36 ans; Anne Pelletier, 25 ans; enfants: Françoise, 10 ans, Nicolas, 8 ans, Anne, 6 ans, Noël, 4 ans, Marie, 2 ans, Françoise, 1 an; 4 fusils, 13 bêtes à cornes, 10 arpents.

Jacques Grondin, 35 ans; Xaintes Mignault, 30 ans; enfants: Marie, 10 ans, Agnès, 8 ans, Louise, 6 ans, Xaintes, 4 ans, François, 2 ans; 1 fusil.

René Ouellet, 32 ans; Thérèse Mignault, 32 ans; enfants: Angelique, 8 ans, Nicolas, 6 ans, Joseph, 4 ans, Marie, 2 ans, Joseph, 1 an; 1 fusil, 7 bêtes à cornes, 6 arpents.

Nicolas Huot, 52 ans; Marie Fayet, 40 ans; enfants: Marie, 16 ans, Geneviève, 14 ans, Madeleine, 12 ans, Charlotte, 10 ans, Laurent, 8 ans, Joseph, 6 ans, Nicolas, 4 ans, Françoise, 2 ans; 1 fusil, 6 bêtes à cornes, 7 arpents.

Noël Pelletier, 27 ans; Madeleine Mignault, 27 ans; enfants: Noël, 5 ans, Charles, 2 ans, Guillaume, 1 an; Grégoire, domestique, 11 ans; 1 fusil, 4 bêtes à cornes, 5 arpents.

Pierre Saint-Pierre, 38 ans ; Marie Gilbert, 22 ans ; enfants : Marie, 2 ans, Madeleine, 1 an ; 1 fusil, 6 bêtes à cornes, 3 arpents.

Jean Pelletier, 56 ans ; Anne Langlois, 48 ans ; enfants : René, 25 ans, Jean, 18 ans, Marie, 15 ans, Charles, 10 ans, Marie, 7 ans ; 1 fusil, 9 bêtes à cornes, 5 arpents.

(Ensuite vient la Bouteillerie.)

Tous les colons de la Durantaye paraissent avoir été recrutés autour de Québec :—

François Rémillard, avait épousé, à l'Ilet, le 7 mai 1681, Anne, fille de Louis Gaboury, ci-dessous nommé.

Etienne Corriveau, de Fontereau, diocèse d'Angoulême, s'était marié, à l'île d'Orléans, 1669, avec Catherine Bureau, de Saint-Jean, diocèse de Paris.

Nicolas Roy et sa femme s'étaient mariés en 1658, à Sainte-Thérèse de Dieppe et, en 1665, on les trouve à Château-Richer. Il était âgé de quarante-sept ans et non pas de trente-sept ans en 1681. Louis et Nicolas Roy ou le Roy, qui occupaient deux terres voisines de la sienne, étaient ses fils.

Louis Gaboury dit le Major, marié en France, 1660, était avec sa femme à l'île d'Orléans, dès 1666.

Louis Marien, de Garde, diocèse d'Angoulême, marié, à Québec 1676, avec Françoise, fille de Claude Philippaux. Ce dernier était en Canada avec sa famille, dès 1669.

Charles Davenne, dit le Bellet, ville de Dieppe, marié, à Château-Richer, 1670, avec Marie de Noyon.

Michel Gautron dit Larochelle, de la ville de la Rochelle, marié, à Québec, 1673, avec Catherine Poisson, de Saint-Paul de Paris, était devenu veuf, sans enfants ; il se remaria et fonda une famille à Bellechasse.

Pierre Balan dit Lacombe, de Catilan de Périgueux, avait épousé, à Québec, 1672, Renée Birette, de la Rochelle.

Julien Boissel dit Lagrillade, de Sainte-Croix, diocèse de Luçon, avait épousé, à Québec, 1671, Françoise Grosse-Jambe, de Saint-Germain-en-Laye, diocèse de Paris.

David Lacroix, de Confollant, diocèse de Poitiers, marié, à Québec, 1671, avec Antoinette Buteau, avait épousé en secondes noces, le 20 janvier 1681, Marie-Barthélemie, fille de Michel Mailloux nommé plus bas.

René Vandé, de Montournoy, diocèse de Maillezais, en Poitou, s'était marié, à Québec, 1671, avec Marie Hariot, de Saint-Martin, diocèse de Chartres, Beauce.

Michel Mailloux, de Bourg, en Brie, marié en 1666, avec Jeanne Mercier.

Il en est de même de ceux de la seigneurie de Bellechasse :

Pierre Bazin, de Saint-Thomas de Tour, diocèse de Lisieux, marié, à Québec, 1670, avec Marguerite Leblanc, née à Québec.

Jean Daniaux, de Saint-André, ville de Niort, diocèse de Poitiers,

marié, à Québec, 1670, avec Marie-Louise Michault, de Bourg-le-Vilay, diocèse de Sens.

Paul de Rainville, de Touques, en Normandie, était en Canada dès 1665 ; en secondes noces, 1669, il avait épousé Marie Michelle, veuve de Louis Gasnier.

Joachim Gasnier ou Gagné, qui vient ensuite, était fils de Louis Gasnier ici nommé. Il épousa, à Beauport, le 12 janvier 1682, Louise Marcoux, et demeura à Beauport jusqu'à son décès, en 1688.

Guillaume Fournier, de Coulme, en Normandie, marié, à Québec, 1651, avec Françoise Hébert, qui lui apporta une partie du fief de la paroisse de Saint-Charles, près Québec. Ils avaient trois enfants mariés avant 1681.

Alphonse Morin dit Valcour, né à Québec, avait épousé Marie-Marguerite Normand, fille d'un bourgeois de Paris et probablement parente du notaire Gilles Rageot.

Nicolas Sarazin, médecin, né à Paris, 1655, marié, à Charlesbourg, le 23 avril 1680, avec Catherine Blondeau, née à Québec. Michel Sarazin, médecin et savant distingué, qui vint s'établir au Canada vers la fin du même siècle, était natif de la Bourgogne.

Jean Prou, de Mantilly, diocèse d'Angers, marié, à Québec, 1673, avec Jacquette Fournier, fille de Guillaume çi-dessus nommé.

Jean Rolandeau, du bourg de Marsilly, diocèse de la Rochelle, avait épousé, à Québec, le 24 avril 1680, Marie Thibault, dont la famille était à Sillery dès 1666.

Pierre Blanchet, de Saint-Omer de Rosière, diocèse d'Amiens, Picardie, avait épousé, à Québec, 1670, Marie, fille de Guillaume Fournier çi-dessus nommé.

Pierre Joncas dit Lapierre, de Morin, évêché de Lombès, en Gascogne, avait épousé, à l'île d'Orléans, 1672, Jacqueline Boulé, dont la famille habitait la côte de Beaupré dès 1663. Voir plus bas.

Jacques Posé, de Saint-Sauveur, diocèse de la Rochelle, s'était marié, à Québec, 1678, avec Marie Jobidon, veuve de Michel Isabel et de Pierre Rouillard ; la famille Jobidon était établie à Château-Richer depuis au moins 1650.

Robert Boulé était le père de madame Joncas çi-dessus nommée.

Madame veuve Louis Couillard appartenait à une famille déjà ancienne dans le pays.

Nicolas Gamache, de Saint-Ilier, diocèse de Chartres, avait épousé, à Château-Richer, 1676, Elisabeth-Ursule Cloutier, née en Canada. Il fut seigneur de l'Islet.

Eustache Fortin, né en Canada, à fondé une famille nombreuse à Bellechasse et au cap Saint-Ignace.

Louis Gagné dit Bellavance, sieur de la Frênaie, né en Canada, avait épousé, à Sainte-Anne, 1673, Louise Picard, née à Québec.

Pierre Gagné, aussi né dans le pays, avait épousé Louise Faure, vers 1669.

Robert Gaumont, de Saint-Pierre de Charençon, de Paris, avait épousé, à Québec, 1671, Louise Robin, de Saint-Sébastien, diocèse de Coutance, en Normandie.

Jean Gottereau, de la Flote, diocèse de la Rochelle, s'était marié, à Québec, le 31 juillet 1678, avec Marie le Roy, née dans le pays. Le recensement omet le nom de la femme et d'un enfant âgé de huit ou neuf mois.

Jean Couillard et sa femme étaient nés en Canada.

Jacques Bernier dit Jean de Paris, de Saint-Germain d'Auxerre, avait épousé, à Québec, 1656, Antoinette Grenier, de Saint-Laurent, diocèse de Paris.

Nicolas Bouchard, de Bernevert, diocèse de la Rochelle, avait épousé, à Saint-Anne, 1670, Anne le Roy, de Saint-Hilaire, diocèse de Sens, en Bourgogne.

François Thibaut s'était marié, à Sainte-Anne, 1670, avec Elisabeth Lefebvre.

Guillaume Ferté, de Saint-Barthélemy, diocèse de Paris, était à l'île d'Orléans dès 1665 ; il se maria en 1682 et continua de résider au même lieu.

Nicolas Durand, né à Québec, se maria en 1685, et resta à Bellechasse.

Joseph Caron, Charles Fortin, François et Guillaume Guion (ou Dion) étaient des enfants du pays.

François Bélanger, de la paroisse de Touques, en Normandie, s'était marié à Québec, 1637, avec Marie Guyon, d'une famille de Mortagne, au Perche.

Philippe Destroismaison, de Notre-Dame de Montreuil, d'Amiens, en Picardie, avait épousé, à Château-Richer, 1669, Martine Crosnier, de Fontenay de Rouen, en Normandie.

René Cloutier, né en Canada, avait épousé Marie Leblanc vers 1675.

Jean-François Bélanger, fils de François ci-dessus ; sa femme, Marie Cloutier, était née dans le pays, comme lui.

Louis Bélanger était frère de Jean-François ; il se maria en 1682.

Olivier Michel dit le Tardif, né en France, avait épousé, à Château-Richer, 1671, Madeleine Cochon, née en Canada. Ses descendants se nomment aujourd'hui Taillon.

Guillaume Lizot, de Saint-Pierre-la-Gravelle, diocèse de Lizieux, avait épousé, à Québec, 1670, Anne Pelletier, née en Canada.

Jacques-Jean Grondin, de Sainte-Marie de Brouage, évêché de Xuintes, en Saintonge, avait épousé, à Québec, 1669, Xaintes Mignot, née en Canada.

René Ouellet, de Saint-Jacques-du-Hautpas, ville de Paris, marié, à Québec, 1666, avec Anne Rivet, avait épousé, en secondes noces, à Québec, 1679, Thérèse Mignot, veuve de Nicolas Lebel. Le ménage Lebel résidait à la côte de Beaupré dès 1665.

Nicolas Huot dit Saint-Laurent, de Saint-Germain d'Auxerre de Paris, avait épousé, à Québec, 1662, Marie Fayette, également de Paris.

Noël Pelletier et sa femme étaient nés en Canada.

Pierre de Saint-Pierre avait épousé, à l'île d'Orléans, 24 avril 1679, Marie Gerbert, née dans le pays.

Jean Pelletier et sa femme étaient natifs du Canada.

Les origines de Rémillard et Thibaut ne nous sont pas connues. Cinquante-quatre colons étaient mariés avant l'année 1673, et neuf seulement le furent de 1673 à 1681 : Rémillard, 1681 ; Marien, 1676 ; Gautron, 1673 ; Sarazin, 1680 ; Posé, 1678 ; Gamache, 1676 ; Gottereau, 1678 ; Saint-Pierre, 1679.

Le recrutement pour les terres de la Durantaye et Bellechasse s'était donc fait à Québec et dans les environs, et non pas en France. Même chose pour la Bouteillerie. Il s'en suit que le seigneur ne déboursait pas un sou.

Or, en voyant que les premiers colons venaient de vingt-cinq ou trente différents points de la France, un esprit malin pourrait en tirer la conclusion que c'étaient des aventuriers. Un autre dirait que M. de la Durantaye faisait venir des familles à son compte. Rien de tout cela n'est soutenable. Les habitants de la rive droite du Saint-Laurent sont tous sortis des groupes établis sur la rive gauche, et vous retrouvez encore leurs familles dans ces lieux, preuve que le déplacement d'une rive à l'autre n'a pas été un fait anormal, mais tout simplement une manière commode d'essaimmer et de s'établir à demeure, selon le terme employé à cette époque. Abandonnons cette croyance sans base qui a fait dire aux écrivains que les seigneurs amenaient avec eux des familles de cultivateurs pour peupler leurs terres. Trop pauvres étaient les seigneurs ; ils se contentaient de concéder des lots qui leur venaient du testament d'Adam. Jamais ils n'ont pu lutter contre leurs censitaires dans le défrichement du sol et l'élevage des bestiaux. C'est à peine s'il s'en est trouvé quelques uns capables de construire un moulin banal. A la fin, après trois générations, les seigneuries appartenaient aux fils des " gros habitants." Les seigneurs, petits fonctionnaires de l'Etat, ne furent pas en mesure de tenir tête aux colons industrieux ; ces derniers prirent leur place, avec le temps, à la tête des seigneuries.

J'accorde néanmoins à M. de la Durantaye une belle part de l'œuvre de la colonisation depuis 1672 à 1681, puisque, avec ses deux seigneuries,

il figure au recensement de 1681 comme le plus avancé, de Lotbinière à l'île aux Oies, ainsi que le montre le tableau suivant :

	Lotbinière.	Villieu.	Lauzon.	Cap Claude.	Beaumont.	La Durantaye.	Bellechasse.	La Bouteillerie.	Ile aux Oies.
Ménages	8	3	44	5	10	12	35	11	5
Habitants non mariés	3	2	6	...	6	4	12	....	1
Tous âges et sexes	58	15	291	27	53	58	227	62	39
Bêtes à cornes	31	1	201	9	9	28	242	104	88
Arpents en valeur	77	28	532	28	58	64	320	134	65
Fusils	11	2	52	2	11	7	62	29	8
Pistolets	...	....	2	...	2	....	....	....	...

Dans toute cette " côte " il n'y avait qu'un seul cheval. Il est vrai que l'on n'en avait pas besoin.

Si, par curiosité, on veut savoir à quelle date ou mois de l'année 1681, fut pris le recensement de la Durantaye et Bellechasse, je dirai que ce dut être à l'automne, mais la chose n'est pas très précise, puisque, sur huit enfants inscrits comme étant âgés de quatre mois, cinq mois, un an, quatorze mois, je trouve que, les dates de naissance comparées, il faut se rendre jusqu'à juin 1682, ou reculer jusqu'à avril 1681 ; mais septembre et octobre 1681 semblent la date réelle.

Celui qui avait créé cette belle seigneurie ne paraît pas avoir fait défricher un seul arpent de terre en son nom, mais il n'était pas resté inactif, on le voit par le nombre et l'importance de ses colons si l'on regarde les seigneuries voisines. Soit que sa femme lui eût procuré les moyens pécuniaires que nécessitait cette entreprise, ou qu'il possédât lui-même quelques ressources en argent, ou encore qu'il sût avec adresse choisir des censitaires en état de se suffir à eux-mêmes, il n'en réussit pas moins à donner de l'élan à sa propriété. C'est pitié de voir combien peu les seigneurs déboursaient pour mettre leurs concessions en valeur. Tous étaient pauvres, vivant des minces appointements de leurs fonctions d'officiers — en un mot, ils étaient ce que l'on nomme de nos jours de simples employés du gouvernement. A ce compte, le plus clair de leur titre de seigneurs était la patente sur parchemin — car dans la réalité, ils se trouvaient les plus petits des habitants. Et la preuve qu'ils ne dépensaient aucun argent sur leurs terres, c'est le taux de quatre à sept sous de redevance par arpent qu'ils prélevaient sur les censitaires. Le colon

prenait tous les risques et gardait les profits. Les fiefs concédés en 1672, sont tous dans le même cas au recensement de 1681 ; lorsqu'on voit vingt colons sur l'un d'eux, c'est le signe d'une grande réussite pour le temps. La Durantaye fit mieux que la plupart des gens de sa classe. Doué d'une nature agissante, il pouvait accomplir davantage sans doute, mais l'argent devait lui faire défaut.

Au recensement de 1681, on le trouve avec sa famille demeurant à Québec :

“Olivier Morel, 37 ans ; Françoise Duquet, sa femme, 35 ans ; enfants : Louis, 10 ans, Geneviève, 9 ans, Philippe, 6 ans, Charles, 5 mois ; 2 fusils et 2 vaches.”

Ces quatre enfants avaient été baptisés à Québec, sans compter quatre autres morts au berceau.

Les chiffres du recensement ne sont pas tous exacts, il s'en faut de beaucoup, mais nous n'entreprendrons pas de les contrôler dans le présent travail.

Les événements de l'ouest devaient bientôt enlever M. de la Durantaye à sa famille, pour six ou sept années. Cette partie de sa carrière sera mieux comprise lorsque je publierai mes notes sur Perrot, la Salle, du Luth, Tonty, Baugis, Laforêt, Louvigny et autres hommes qui furent les principaux acteurs des scènes qui se déroulèrent à l'ouest et au sud des grands lacs, de 1678 a 1690.

M. de la Barre, arrivant à Québec pour remplacer le comte de Frontenac, l'automne de 1682, était déterminé à mettre des entraves aux opérations de la Salle et à favoriser quelques trafiquants de pelleteries dont lui, le gouverneur, attendait tirer des avantages, sorte de politique intéressée qu'il avait déjà mise en pratique à Cayenne, lorsqu'il y commandait pour le roi. La Salle fut bien étonné, en 1683, lorsqu'il vit arriver M. de la Durantaye et le chevalier de Baugis avec plein pouvoir de prendre possession de ses forts ou comptoirs de traite, et le priant d'aller trouver le gouverneur à Québec pour expliquer sa situation.

Les canots des associés de M. de la Barre ayant été pillés par des Iroquois descendus en maraude jusqu'au pays des Illinois, et ces sauvages ayant fait le siège du fort Saint-Louis, où commandait Baugis, la guerre fut déclarée, en 1684, contre les deux nations iroquoises les plus rapprochées du sud du lac Erié, mais elle fut si mal conduite que M. de la Barre dut repasser en France, rappelé par ordre du roi. La Durantaye, placé à Michillimakinac, chef-lieu des postes de l'ouest, dirigeait toutes les affaires de ces régions ; il entraîna les sauvages des lacs à la guerre de 1684 contre les Iroquois, mais ne prit part à aucune action, parceque l'armée française ne tint la campagne qu'un instant. La reprise des hostilités en 1687, sous M. de Denonville, fournit à la Durantaye l'occasion de se distinguer, après quoi il retourna à Michillimakinac. Le comte de Frontenac envoya M. de la Porte de Louvigny pour le remplacer, en 1690.

Tout en conservant son poste de capitaine dans les troupes du Canada,

M. de la Durantaye s'appliqua au développement de ses seigneuries et obtint de nouvelles concessions de terre dans cette vue. S'il était de la politique de M. de Frontenac de ne pas laisser à la tête du gouvernement de l'ouest une créature de MM. de la Barre et Denonville, il n'en conserva pas moins le respect dû à un zélé serviteur du prince.

Les courses continuelles des Iroquois dans le Bas-Canada tenaient la petite armée française et les milices sur l'alerte, aussi M. de la Durantaye agissait-il avec sa compagnie, dans les environs de Montréal, où le danger était plus grand que partout ailleurs. La famille résidait dans la seigneurie de la Durantaye ou à Bellechasse, selon ce que je puis voir.

M. de Belmont place dans son *Histoire du Canada* un passage sans date : " La Durantaye tue dix Iroq ois à Boucherville." Ceci dut avoir lieu en 1694, car à cette date, M. Gédéon de Catalogne écrit : " Vers les récoltes, on fut averti par les découvreurs qu'il y avait un parti d'ennemis dans la rivière Richelieu, qui descend de Chambly. On fit un détachement de troupes et milice commandé par monsieur de la Durantaye qui, ayant trouvé les canots des ennemis où il n'y avait personne pour les garder, après les avoir laissés en garde à ses canoteurs, qui les mirent en lieu de sûreté, il se mit à marcher sur la piste des ennemis où la route était très mauvaise, ce qui les contraignit de coucher en route. Le lendemain matin ils se mirent en marche. Les découvreurs ayant aperçu l'ennemi, auprès d'un camp, à Boucherville, où l'ennemi encore n'avait osé paraître, furent avertir le commandant, qui marcha en ordre et, quoiqu'il surprît l'ennemi, il le trouva en armes. Les premières décharges furent faites par les Français. Partie de l'ennemi prit la fuite dans les bois. On en tua quelques-uns et fit des prisonniers. Nous y perdîmes deux Canadiens."

Pendant le reste de la belle saison, les Iroquois tentèrent des coups, ça et là, mais avec fort peu de succès. La victoire de la Durantaye eut du retentissement à Michillimakinac, où Lamothe-Cadillac sut la raconter aux sauvages en termes inflammables.

En 1696, la Durantaye commandait un bataillon dans la guerre contre les Iroquois. Il avait alors cinquante-six ans et comptait peu de rivaux, peut-être même aucun supérieur dans l'art de la guerre en Canada. On lit, au tome II, p. 26, de la série de documents historiques publiée par le gouvernement de Québec en 1884, que M. de la Durantaye, ami intime du baron de Saint-Castin, avait su fournir aux autorités de bons renseignements sur les colonies de la Nouvelle-Angleterre.

Mais voici un point tournant dans l'existence de notre personnage. M. de Frontenac étant mort, l'automne de 1698, il se forma un parti pour supporter la candidature de M. de Callières, tandis qu'un autre groupe plaidait en faveur de M. de Vaudreuil. Le récit de Catalogne est assez curieux à lire :

" Dès le petit printemps de 1699, dit-il, M. de Callières envoya des ordres pour que toutes les troupes vinsent camper à Montréal, pour

en faire une revue générale. Les troupes étant en bataille, M. de Callières envoya dire à M. de Vaudreuil de le faire avertir dès que la revue serait faite, qu'il voulait voir défiler les troupes devant lui, et ordonna que les officiers le saluassent de la pique ; l'ordre en fut donné aux troupes. M. de la Durantaye, qui était un des plus anciens capitaines, par son rang, du régiment de Carignan, opina contre, et fit connaître que ce salut n'était dû qu'aux princes ou maréchaux de France. M. de Vaudreuil, par son major, en fit porter la parole à M. de Callières. La chose fut longtemps indécise. Enfin arriva M. de Callières dans sa calèche, d'où il ordonna aux troupes de défiler et de lui faire le salut. M. de Vaudreuil lui dit que c'était contre les ordres du roi, et qu'il ne le ferait que par un ordre par écrit ; en même temps on fit apporter une caisse de tambour, et l'ordre y fut écrit dessus, et le salut se fit. Parmi tous ces mouvements, il y avait de la partialité : M. de Callières avait sa cour et M. de Vaudreuil la sienne. La plupart étaient fort embarrassés, ne sachant sur qui le gouvernement tomberait ; dans cette attente chacun raisonnait. Comme je n'avais point de parti et que j'étais également bien avec tous les deux, je me souviens qu'étant avec M. de Vaudreuil, il me demanda, le même jour que les nouvelles de France arrivèrent,[1] ce que j'en pensais ; je lui dis nettement que je croyais que M. de Callières l'emporterait ; et j'en étais presque sûr parce que M. le chevalier de Crissasy m'avait fait confidence des avis que M. de Callières avait reçus par les Anglais. Cependant M. de Vaudreuil me dit qu'il n'en tâterait que d'une dent. Le même jour, les paquets de la cour arrivèrent, qui confirmèrent ce que je savais. M. de Vaudreuil n'eut pas de plus grand empressement que de venir à ma rencontre, pour me dire de ne point révéler ce qu'il m'avait dit ; je lui ai tenu parole, car voilà la première fois que je l'ai mis à jour. Les partisans de M. de Vaudreuil, quoique par la même promotion il fût nommé gouverneur de Montréal et M. de Ramesay commandant des troupes, se trouvèrent fort embarrassés, entre autres M. de la Durantaye qui, tout d'un coup prit son parti, demanda à passer en France, où il fit démission de sa compagnie, et fut fait conseiller au Conseil de Québec."

Dans ces dernières lignes, les faits sont entassés un peu à la hâte, mais ils paraît bien qu'ils ont eu lieu. M. de la Durantaye ne fut pas nommé immédiatement au Conseil Souverain : il y avait trop de *tirage* entre les puissances de la colonie. Le roi lui accorda, pour patienter, une pension annuelle de 600 francs, somme qui correspond à 400 piastres de nos jours. Voici le texte du brevet concernant cette faveur :

"Aujourd'hui, dix-huitième du mois de mai mil sept cent un, le Roi étant à Versailles, voulant donner au Sr de la Durantaye, ci-devant capitaine d'une compagnie de soldats du détachement de la marine[1] dans

[1] Nommant de Callières gouverneur général.

[2] Troupe soldée par le budget de la marine. C'était de l'infanterie ordinaire et non pas des marins.

la Nouvelle-France, des marques de la satisfaction que Sa Majesté a des services qu'il lui a rendus pendant plus de trente-neuf années, en qualité d'enseigne, de capitaine réformé et de capitaine en pied, tant en France qu'en Canada, où il s'est dignement acquitté des commandements qu'Elle lui a confié, Sa Majesté lui a accordé et fait don de six cents livres de pension annuelle qu'Elle veut lui être payée sa vie durant sur ses simples quittances par les Gardes de son trésor Royal présents et à venir, à commencer de ce jourd'hui, et pour témoignage de sa volonté Sa Majesté m'a commandé de lui expédier le présent brevet qu'Elle a voulu signer de sa main, à être contresigné par moi, conseiller, secrétaire d'Etat et de ses commandements et finances.

"(Signé) LOUIS. PHILIPPEAUX."

M. de Callières étant mort, à la fin de mai 1703, M. de la Durantaye devint conseiller au Conseil de Québec, le 16 juin suivant, et prit son siège au mois de novembre, alors que M. de Vaudreuil était entré en fonction comme gouverneur général. La charge de conseiller rapportait quelques centaines de piastres.

Je pense que la Durantaye habita l'une de ses seigneuries vers la fin de son existence, et qu'il y mourut, pauvre, cela va sans dire, vers 1727, huit années après le décès de sa femme.

Charlevoix observe que cet officier, dont le mérite était reconnu de tous, ne put jamais obtenir en Canada le grade qu'il avait gagné autrefois. Il n'était pas le seul dans ce cas — pour ne citer que la Vérenderie.